Autorité de protection des données



Table des matières

Introduction	3
La notification d'une violation de données nécessite de disposer d'un compte entreprise sur le portail APD	3
La création d'un compte entreprise et la connexion à celui-ci	3
Comment fonctionne un compte entreprise sur le portail APD ?	4
Mes dossiers en cours	5
Messages non lus	8
Mes tâches	9
Nouvelle violation de données	10
Notifier une nouvelle violation de données via un compte entreprise	11
Caractéristiques générales du formulaire	11
Naviguer dans le formulaire	11
Aperçu des différents champs de réponse dans le formulaire	11
Langue du formulaire	13
Partie 1 du formulaire de notification de violation de données	14
Points importants pour compléter la partie 1	14
Introduire la partie 1 du formulaire	16
Délai pour introduire la partie 2	17
Annuler la notification	18
Partie 2 du formulaire de notification de violation de données	19
Points importants pour compléter la partie 2	19
Introduire la partie 2 du formulaire de violation de données	21
Fonction de sauvegarde temporaire	22
Les données relatives à l'entreprise ne correspondent plus à la réalité	23
Commencer une nouvelle notification de violation de données sans compte entre	prise 24
Applicable uniquement en cas d'enregistrement auprès de la BCE	24
Plan par étapes pour la partie 1 du formulaire de notification de violation de données sans s'authentifier via le FAS	24
Pour compléter la notification, un compte entreprise est requis	26
Que se passe-t-il après la notification d'une violation de données?	26
Des questions ?	26

Introduction

Le présent manuel d'utilisation fournit au responsable du traitement davantage d'explications sur la notification et la gestion d'une violation de données.

La notification d'une violation de données nécessite de disposer d'un compte entreprise sur le portail APD

Pour notifier correctement et complètement une violation de données, un compte entreprise est requis sur le portail APD. La création d'un compte entreprise ou la connexion via un compte entreprise existant se fait sur la page d'accueil du portail APD.

Applicable uniquement pour les responsables du traitement qui sont enregistrés auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises : la plupart des responsables du traitement qui sont enregistrés auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises en Belgique et qui disposent donc d'un numéro BCE doivent s'authentifier via le Federal Authentication Service (ci-après : FAS) lors de la création de leur compte entreprise ou de la connexion à ce compte sur le portail APD.

Étant donné que seules les personnes auxquelles le rôle 'APD_Documentum_Représentant' a été attribué via 'Ma gestion des rôles eGov' pour un responsable du traitement déterminé peuvent se connecter au 'entreprise-case' de ce responsable du traitement, le délai de 72 heures de l'article 33 du RGPD peut être compromis si cette attribution de rôle n'est pas encore réalisée au moment de la constatation de la violation de données ou si la personne mandatée pour le responsable du traitement est absente. Pour cette raison, l'APD permet d'introduire la partie 1 de la notification sans utiliser un compte entreprise.

ATTENTION : La notification d'une violation de données se compose de deux parties qui sont liées entre elles. Pour respecter votre obligation de notification, vous devez également compléter la partie 2 du formulaire. La partie 2 ne peut être complétée que via le compte entreprise. Pour plus d'informations sur l'introduction de la partie 1 du formulaire de notification, voir ci-après la rubrique 'Commencer une nouvelle notification de violation de données sans compte entreprise'.

La création d'un compte entreprise et la connexion à celui-ci

Veuillez consulter à cet effet notre manuel d'utilisation distinct Se connecter au portail APD.

ATTENTION : il ne peut exister qu'un seul et unique compte entreprise par responsable du traitement et ce compte devra également être utilisé pour d'autres actions sur le portail (par exemple la gestion d'un DP-case, l'introduction d'une consultation préalable, ...).

Comment fonctionne un compte entreprise sur le portail APD ?

La création d'un compte entreprise ou la connexion à un compte entreprise existant s'effectue à partir de la <u>page d'accueil du</u> portail APD. Vous trouverez davantage d'informations sur la création d'un compte entreprise ou la connexion à un compte entreprise existant dans le manuel d'utilisation Se connecter au portail APD.

Une fois connecté à votre compte entreprise, vous arrivez sur l'écran de démarrage du portail.

R	Bienvenue	1.18.00		_
Q Messages non lus	2	Mes tåches	l.	
C Namine de dessier Saart		ite Ratio	ennie 1 If my e aucust résultat	
MILLION TAXABASED IN A	starts rain the second register of the second			
security and security approximate the	have beinger Ageneration and Tale (1) 404			
MEAN AND INTERACTION A	and a spectra product of the state			
Mo	ntrer tout (22)			
😂 Mes dossiers en co	urs 🕦	[Neuvedio violation de données	
A STATE OF A	Long -			
				-
·	CONTRACT OF		NUMBER OF CONTRACTOR OF CONTRA	-
·	Constants ages		and the	-
Distance Distance	Constants (con-			-

Pour notifier une violation de données, les parties suivantes sont pertinentes :

- Mes dossiers en cours (1) ;
- Messages non lus (2);
- Mes tâches (3) ; et
- Le bouton : Nouvelle violation de données (4).

Mes dossiers en cours

Dans la partie "Mes dossiers en cours", vous trouverez une vue d'ensemble, avec les références, de tous vos dossiers liés à votre compte entreprise (il peut s'agir aussi d'autres dossiers que les notifications de violations de données).

Les dossiers de violation de données conserveront toujours une boule verte. Les dossiers de violation de données sont en outre référencés selon la structure suivante : DBN-AAAA-XXXXX, où :

- DBN signifie DataBreachNotification ;
- AAAA indique l'année ; et
- XXXXX le numéro qui a été attribué au dossier.

Vous pouvez cliquer sur le numéro de dossier pour afficher l'aperçu de ce dossier.

L'aperçu contient 3 onglets sur lesquels vous pouvez cliquer :

- Vue d'ensemble (1) ;
- Documents (2);
- Messages (3)

DBN-2025-00131

• ACTIF	3			
Uue d'ensemble	s Q Messages			
CRÉÉ MODIFIÉ LE 02/04/2025 02/04/2025				
Partie 1 complétée				Non complété
INTRODUCTION		\	Résultats de la reche	rche
Sous quelles réglementations faites-yous rann	ort ?		Tâche Date limite †	
Règlement général sur la protection des données (RGI 3 RGPD	PD) – Art. 3		ll n'y a aucun résul	ltat
Si vous relèvez du NIS(II), vous devez également vous p	résenter au CCB/CERT via le lien suivant : https://nis-inci	dent.be/en/	Annuler la Notification	
Si vous êtes un prestataire de services financiers, vous lien suivant : https://www.nbb.be/fr/onegate	devrez peut-être : faites également rapport à la BNB dans	le cadre de la PSDII via le		
Si vous êtes une autorité flamande, vous devrez peut-ê toezichtcommissie/voorwaarden-bij-het-verwerken-	tre également déclarer à effectuer au VTC : https://www. van-gegevens/dataleak-melden	vlaanderen.be/vlaamse-		
ORGANISATION				
Coordonnées du responsable du traitement			L.	
Nom de l'organisation example				
Quartier général En Belgique				
Numéro d'entreprise 2222.222.222				

Manuel d'utilisation : notification d'une violation de données

5

Vue d'ensemble

Dans l'onglet "Vue d'ensemble", vous trouverez une liste des données que vous avez saisies concernant la violation de données en réponse aux questions du formulaire (voir ci-après).

Documents

D	BN-:	202	25-	00	13	31
•	ACTIF					

📕 Vue d'enser	mble	Documents	Q Messages			
Formulaires du De	Formulaires C ^e Rafraîchi	du Demandeur au guichet ir	électronique			
		m		Créé le	Documenttype	
	0 élément(s)	sélectionné(s)				

L'onglet "Documents" contient deux dossiers :

- Formulaires du notificateur au guichet électronique; et
- Module de communication du guichet électronique.

Formulaires du notificateur au guichet électronique

Dans le dossier "Formulaires du notificateur au guichet électronique ", vous trouverez le formulaire ainsi que toutes les pièces jointes que vous avez introduits avec votre violation de données.

Module de communication du guichet électronique

Dans le dossier "Module de communication du guichet électronique ", vous trouverez tous les messages ainsi que toutes les pièces jointes à vos messages qui ont été envoyés et reçus via des communications concernant le dossier.

Messages

DBN-2025-001	31	
Vue d'ensemble	Documents	Q Messages
Inbox	Q	
Rechercher	Q	
	🗆 Non lu	
ll n'y a aucun résultat		
H H H	20 🔻 articles par page	

Dans l'onglet "Messages", vous trouverez vos messages concernant le dossier ; il peut s'agir aussi bien de messages que vous avez initiés vous-même que de messages reçus, par exemple des questions complémentaires concernant la violation de données. Les nouveaux messages non lus s'afficheront également sur l'écran de démarrage dans Messages non lus.

Nouvelle communication

Via le bouton "Nouvelle communication", vous pouvez initier vous-même une communication.

DBN-2025-00131 • ACTIF

Vue d'ensemble	Documents	♀ Messages
Inbox	g	
Rechercher	Q	
	🗆 Non lu	
	20 - articles	

Un nouveau champ s'ouvre dans lequel vous devez introduire un sujet (1) pour la communication ainsi que le contenu de votre message (2). Vous pouvez également charger des documents (3). Cliquez ensuite sur Créer (4) si vous souhaitez envoyer le message ou sur Annuler (5) si vous souhaitez annuler la communication. Il est en outre possible d'imprimer votre communication (6).

Louvelle communication	×
Tous les champs obligatoires sont marqués d'une astérisque rouge *	6 🖨
▲ COMMUNICATION	
Sujet	
Contenu	
Open Sans v 16pt v A v Ø v Ø I U IF IF	
2	
DOCUMENTS	
Ttélécharger 3	
O Nom	
0 élément(s) sélectionné(s)	
	4 5
	Créer Annuler

Messages non lus

Dans la partie 'Messages non lus', vous trouverez les messages concernant vos dossiers individuels qui ont été envoyés par les gestionnaires de dossiers de l'Autorité de protection des données, comme par exemple des questions complémentaires concernant votre notification d'une violation de données.

♀ Messages non lus		🖹 Mes tâches		
Numéria de dossier Sujet Numéria de dossier Sujet Numéria de dossier Induiting agammanistent de la Université renger Numéria de la Université de la Université renger	Agalation areas ON-502-0021 Agalation areas ON-502-0101 Agalation areas ON-502-0101 Agalation areas ON-502-0001	13che 6 linnajin in Ionnolain, partin (1	Référence 1 Joins annu den m Voir tout (1)	9.1v
Montrer tout (2)	2		Nouvelle violation de données	
Montrer tout (2)			Nouvelle violation de données	
		- 	Nouvelle violation de données	
Montrer tout (2)		- - - - - - - - - - - - - - - - - - -	Nouvelle violation de données	

Vous trouverez les données suivantes :

- Numéro de dossier (1)
- Sujet (2) ; et
- Date de création (3)

Si vous cliquez sur un numéro de dossier, vous accéderez à la vue d'ensemble d'un dossier individuel (voir ci-avant)

Messages non lus (23)	¢	
C Numéro de dossier DBN-2025-00131	Solat DIN-2025 SOTTT Residuation faite des donnies - Quantitats complementaries Autorites densinglisement ONIX-2025 SOTTT	Créé ↓ 02/04/2025 16:35
100.005.00.0	AN APARTA BANYANANA AJANANA AJANANA AJANANA AJANANA INA MATATA INA ANA	Entransisti neut
100.005.0011	data g gganandowi - njerodo wigo. Ng datawaran da ndo ki 1	Character Inst
100.007.0011	an contract of the second s	TREASURE TANK
THE REPORT	tagi	INCOMENTS AND
THE REPORT	della paracettari interesti cope. Egisteratura del del della	INTERNAL SPIE
100.005.000	dentig generatives - sectorspontaneous en planara equi-regaritamente inclusiviti	/100/02/01/4
INS ALCOHOL .	u	CONTRACTOR INCO
THE REPORT	debig pgewonkeel - spectral-equilibrium attes die Arth Bill	constants more
THE REAL PROPERTY OF	neur distance en la construction en la construction de la construction de la construction de la construction de	ALCONOMY NO.

Mes tâches

Dans la partie "Mes tâches", vous trouverez un aperçu des tâches que vous devez encore effectuer pour certains dossiers.

Pour les dossiers de violation de données composés de deux parties, la tâche "Remplir le formulaire, partie 2" apparaîtra dans cette partie une fois la partie 1 introduite.

Dans l'exemple ci-dessous, une nouvelle violation de données a été introduite (partie 1) dans le dossier DBN-2025-00109. Dans la partie "Mes tâches", la tâche concernant ce dossier apparaît à présent. Vous voyez :

- La tâche : "Remplir le formulaire, partie 2" (1) ;
- La référence (par exemple): "DBN-2025-00131" (2) ; et
- Le bouton : "Ouvrir" (3)

දා Messa	ges non lus	📋 Mes tâches
3 Lamita de dessier In Illandina In Illandina In Illandina In Illandina	Spr Mangagawan Anton Adarson angan Inga manarawa tanan Anton Mangagawan data Adarson angan Inga Sakawara (1902) (1915) Mangagawan data Adarson angan Inga Sakawara (1902) (1918) Mangagawan data Adarson angan Inga Sakawara (1902) (1918) Mangagawan data Adarson angan Inga Sakawara (1902) (1918)	thine internation, parts 3 (200)
	Montrer tost (23)	Youwele violation do donnes
∋ Mes d	Montree foot (23) Dissiers en cours	Nouvelle visiation de donnees. Nouvelle nonfication préa
⇒ Mes di nefirence parr-zu2s-carar	Montrer toot (23) DSSIERS EN COURS	Nouvelle visiblin de données - Nouvelle excitication pris Musikki Sociocas Husi
⇒ Mes d nefirence ben zess on at	Montrer front (23) Dossiers en cours cret i caregos trad convegos trad convegos trad	Nouvelle viviation de donnees. Nouvelle evoltication pres March M Sciences 5 kills Sciences 5 kills
> Mes de nélivence pare sussions n pare sussions n pare sussions n pare sussions n	Montree foot (23) DSSIERS EN COURS ONE 1 State 2015 Tools State 2015 Tools State 2015 Tools State 2015 Tools	Nouvelle visition de donnees Nouvelle evolfication près Mark M 62790203 1935 42990203 1945
Mes di Niferace Descriptions Description	Montree tool (23) DSSIERS EN COURS 004 1 corector Note corector Note	Nouvelle wordton on donness Nouvelle wordtonton pris Madel Galectude %-16 Galectude %-16 Galectu

Si vous cliquez sur le bouton "Ouvrir", la tâche 'Compléter la partie 2 du formulaire' devient active et vous pouvez compléter la deuxième partie du formulaire. L'écran suivant apparaît :

• ACTIF	5-0013	81										
CRÉÉ 02/04/2025		MODIFIÉ LE 02/04/2025										
Remplir le fo Attribué à Test Fran	ormulaire, ns Loket - Pas d	partie 2 le date limite									Lil	bérer :
Tous les champs ob	2 Introduction	arqués d'une asté 3 Organisation	risque rouge *	5 Chronologie	6 Traitement	(7) Cause	8 Gestion	9 Risque	Communication	11 Supplémentaire	12 Pièces jointes	
 INFORMATION Informations su 	ur le traiteme	nt des donnée	s personnelles									
L'autorité de protection personnelles seront co autorités européennes	n des données trait inservées aussi lon s et/ou nationales c	e vos données perso gtemps que nécessai le protection des don	nnelles parce qu'elle e re dans le cadre du co nées, les données de l	st légalement tenue d hseil, de l'application « se formulaire peuvent	'enregistrer les violatio et du contrôle et ce jus être partagées avec ce	ns de données, pou qu'à 10 ans après la elles-ci.	l'application et le con clôture du dossier (en	trôle et, si nécessair cas d'action en justi	e, pour fournir des cons ice jusqu'à la fin de la pr	sells à l'organisation su océdure). Dans le cadr	ur la violation de donné re de la coopération avi	es. Les données ec d'autres
Pour plus d'information	ns ou pour exercer	vos droits en matièr	e de protection des do	nnées, veuillez consul	ter notre déclaration	de confidentialité.						
Ce formulaire de notifi	ication concerne ur	e notification d'une v	riolation de données à	l'Autorité de protectio	n des données confor	mément à l'article 3	du RGPD.					
Dans le cas d'une violar cette notification est er	tion de données qu nvoyée à l'IBPT, cor	ui entre également da iformément à l'article	ans le champ d'applica 107/3, 52 WEC.	tion de la loi sur les co	immunications électro	niques et lorsque le	responsable du traiter	nent est un opérate	ur de services de comm	unication électronique	e qui a été notifié à l'IBP	PT, une copie de
Le responsable du trait	tement notifie à l'a	utorité de protection	des données une viola	tion de données au p	lus tard 72 heures aprè	ès en avoir pris conn	aissance.					
Les champs de texte lib	bre ont un maximu	m de 100 caractères	(espaces compris), sau	f indication contraire.								

Nouvelle violation de données

Sur le portail APD, le bouton "Nouvelle violation de données" est disponible.

🕰 Messages non lus		📋 Mes tâches		
C Numéro de dossier Sujet Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main alles Allantis Maining graphenetistes 4 - Referencie engle - Registrationer Main allantistes Allantistes engle - Referencie engle - Re	8x 000 000-0001 mr 000 000-0000 mr 000 000-0004 mr 000 000-0004	Tache Kangdin to Normakana, portio ()	Référence : Voir tout (1)	
Référence Cole aggination Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Description Des	CHE I CONCERTING CONCERTING CONCERTING CONCERTING CONCERTING	Modifi Distance Michael Michael Michael Michael Michael	Di BARA Di Bandi Di Mandi Di Mandi Di Manti Di Mandi	
	Voir tout (1	78)		

Bienvenue and Frank Laket

Si vous cliquez sur ce bouton, vous entamez un nouveau dossier de notification de violation de données et vous ouvrez la partie 1 du formulaire de la notification de violation de données.

÷	Rechercher de	s dossie Q							② Test Frans I	oket 🔻
	Nouveau dos	sier: Violatio	n de données							
	Tous les champs obligate	ires sont marqués d'une	astérisque rouge *						÷	
	Informat M	2 Introduction	3 Organisation	4 International	5_ Chronologie	6 Traitement	7 Cause	Communication	9 Supplémentaire	
	INFORMATION									
	Informations sur le L'autorité de protection des o données personnelles seron d'autres autorités européenr	traitement des don données traite vos données p t conservées aussi longtemp nes et/ou nationales de prote	nées personnelles personnelles parce qu'elle est lég s que nécessaire dans le cadre d ection des données, les données	galement tenue d'enregistrer le lu conseil, de l'application et du ; de ce formulaire peuvent être	es violations de données, pour l u contrôle et ce jusqu'à 10 ans a partagées avec celles-ci.	'application et le contrôle et, si r iprès la clôture du dossier (en ca	nécessaire, pour fournir des as d'action en justice jusqu'i	: conseils à l'organisation sur la vi à la fin de la procédure). Dans le c	olation de données. Les adre de la coopération avec	
	Pour plus d'informations ou	pour exercer vos droits en m	atière de protection des donnée une violation de données à l'Aut	es, veuillez consulter notre déci torité de protection des donnés	laration de confidentialité. es conformément à l'article 33 (du RGPD.				
	Dans le cas d'une violation d copie de cette notification es	e données qui entre égaleme t envoyée à l'IBPT, conformé	ent dans le champ d'application d ment à l'article 107/3, §2 WEC.	de la loi sur les communication	ns électroniques et lorsque le re	sponsable du traitement est un	n opérateur de services de c	ommunication électronique qui a	été notifié à l'IBPT, une	
	Le responsable du traitemen	t notifie à l'autorité de prote	ction des données une violation	de données au plus tard 72 he	ures après en avoir pris conna	ssance.				
	Las champs de texte libre on									

Notifier une nouvelle violation de données via un compte entreprise

La notification d'une violation de données se compose de deux parties qui sont liées entre elles. Ces deux parties sont le formulaire, partie 1 et le formulaire, partie 2.

Caractéristiques générales du formulaire

Les formulaires partie 1 et partie 2 sont structurés de la même manière, sur la base d'un wizard/d'onglets en haut du formulaire. Le formulaire partie 2 reprend différents éléments du formulaire partie 1, mais il est plus étendu.

Naviguer dans le formulaire

Les deux parties du formulaire disposent d'onglets cliquables en haut du formulaire, permettant de naviguer facilement dans tout le formulaire.

Aperçu des onglets du formulaire, partie 1

Nouveau dossier: Violation de données Tous les champs obligatoires sont marqués d'une astérisque rouge (9) _____2_____ ____<u>3</u>____ -(4)-----_______ -(6)--(8)----International Introduction Chronologie Information Organisation Traitement Cause Communication Supplémentaire Aperçu des onglets du formulaire, partie 2

Remplir le	formulaire,	partie 2									උ _{සි} Lii	bérer :
Attribué à Test F	Frans Loket - Pas o	de date limite										
Tous les champs	obligatoires sont r	narqués d'une asté	risque rouge *	5	6				10			
Information	Introduction	Organisation	International	Chronologie	Traitement	Cause	Gestion	Risque	Communication	Supplémentaire	Pièces jointes	Final

La navigation d'un onglet à l'autre peut également se faire en cliquant sur "suivant" ou "précédent" au bas de chaque onglet.

Aperçu des différents champs de réponse dans le formulaire

Pour compléter un formulaire, différents types de champs sont utilisés :

	Champ de texte : saisie de texte libre. Les champs de texte libre dans le
	formulaire de violation de données peuvent contenir 100 caractères
	(espaces inclus), sauf mention contraire.
Ajouter	Cliquez sur ce champ pour afficher des champs à compléter supplémentaires.
	Liste déroulante : cliquez sur la flèche afin d'ouvrir la liste et faire un choix.

0	Bouton d'option : cliquez sur le bouton pour l'activer.
•	
	Champ calendrier : cliquez sur le calendrier pour choisir une date ou
	saisissez-la directement (JJ/MM/AAAA).
<u> </u> ,	Case à cocher : cliquez sur cette case si l'élément est d'application.
	Une coche apparaît lorsque la case est cochée.
Adresse * ①	Champ d'adresse :
Arese ex colgitore	Rue : lors de la saisie, une liste de rues (flamandes et bruxelloises)
Traductions Code postal Ville	apparaît. Son utilisation est facultative.
Pays Traductions	Commune : Sélectionnez un nom et le bon code postal apparaît
Emegistrer Annuler	automatiquement.
	Un clic sur se houten normet la seuvegarde définitive du dession
Créer	on che sur ce bouton permet la sauvegarde definitive du dossier.
	Il n'est plus possible d'u apporter des modifications
Annuler	Cliquez sur ce bouton pour fermer le formulaire sans sauvegarder de
	données. Une demande de confirmation s'affiche ensuite.
	Enregistrer et clôturer la tâche. La tâche y afférente est clôturée.
٢	Bouton d'aide : cliquez sur le point d'interrogation pour obtenir plus
	d'explications sur cette question ou cet élément. Une bulle avec plus
	d'explications apparaît en bas à droite.
Enregistrer les modifications	Vous ne pouvez sauvegarder des modifications intermédiaires que lors de
	l'introduction de la partie 2 du formulaire. Tant que la tâche "Remplir le
	formulaire, partie 2" est ouverte, vos pouvez modifier vos éléments de réponse
	pour la partie 2 et sauvegarder ces modifications. Attention, si vous ne complétez
	plus la sauvegarde temporaire, les valeurs que vous avez introduites seront
	considérées comme définitives dans les 21 jours qui suivent l'introduction de la
	partie 1.

Lors de la saisie dans le formulaire, un nombre limité de contrôles sont effectués concernant le format des données introduites :

- Numéro d'entreprise : par exemple '0123.456.789' ;
- Numéro de TVA européen : par exemple 'DE123456789' ;

- Adresse e-mail : doit contenir au moins un '@' et un nom de domaine : par exemple 'untel@mail.com' ;

- Champ de date : jj/mm/aaaa (où j=jour– m=mois – a=année) par exemple '01/01/2025'.

Les champs marqués d'un astérisque rouge '*' doivent obligatoirement être remplis.

Langue du formulaire

Le choix de la langue est déterminé sur la base de la langue choisie sur le site Internet de l'Autorité de protection des données (APD).

Partie 1 du formulaire de notification de violation de données

La notification d'une nouvelle violation de données requiert les étapes suivantes :

- -Connectez-vous via votre compte entreprise
- Vous arrivez sur l'écran de démarrage _
- Cliquez sur le bouton 'Nouvelle violation de données' -

Points importants pour compléter la partie 1

- Dans l'onglet 3 Organisation, différents champs sont déjà précomplétés, comme le numéro -BCE, le numéro de TVA européen ou le numéro national unique. Ces données sont liées à votre entreprise-case et ont déjà été enregistrées sur la base de votre inscription ou de connexion via le FAS.
- Si vous avez un DPO-case actif au moment de la notification d'une nouvelle violation de données, d'autres champs seront également précomplétés. Si ces informations ne sont pas correctes, vous devez les modifier via votre DPO-case. Voir le manuel d'utilisation relatif à la gestion d'un DPO-case.
- Exemple d'informations précomplétées :

A (DRGANISATION
Co	ordonnées du responsable du traitement
No	m de l'organisation
EXE	MPLE
Eta	blissement principal
En l	Belgique
Nu	méro d'entreprise
222	2.222.222
Nu	méro d'établissement
Da	ns quel secteur le responsable du traitement est-il actif ?
Se	rvices administratifs et de soutien
	esse et coordonnees du responsable du traitement ()
0	Rue Beauvolers 5
Q	Rue Beauvolers 5 7000 Ronse

0

Au besoin, cliquez sur les boutons d'aide pour obtenir plus d'informations sur un point précis.

- Dans le champ d'adresse, seules les adresses belges sont complétées automatiquement. Les autres adresses peuvent sans problème être saisies manuellement, l'adresse proposée pouvant être ignorée ou écrasée.
- Lors de la saisie d'un nom de rue, vous pouvez saisir aussi bien le nom de la rue que la commune ou la ville, de manière à obtenir directement le bon résultat. Notez toutefois que les adresses sont basées sur le registre flamand des adresses. Les adresses en Wallonie ne sont donc pas suggérées. Les adresses à Bruxelles sont bien suggérées, mais pas leur code postal.
- Cliquer sur le bouton 'Traductions' permet de saisir l'adresse dans une autre langue. Cette option peut s'avérer pratique par exemple pour que lorsqu'un collègue néerlandophone est connecté, il puisse voir l'adresse en néerlandais.

Rue	Numéro	Boîte
kerkstraat mech ×		
Kerkstraat, Mechelen		
Kerkstraatje, Mechelen		
Kerkstraat, Heers	5	
Kerkstraat, Maasmechelen		
Kerkstraat, Tessenderlo-Ham		•
	Enregistrer	Annuler

0

Rue		Numéro	Boîte
Traductions Code postal	vije		
Pays	Traduct	ions	•
		Enregistrer	Annuler

Introduire la partie 1 du formulaire

 Cliquez en bas à droite sur 'Créer' pour introduire votre dossier. Vous avez également la possibilité d'annuler.

	Créer	Annuler
0		

 Lorsque vous cliquez sur 'Créer', le système vérifie en arrière-plan si vous avez complété tous les champs obligatoires. Si ce n'est pas le cas, un message d'erreur s'affichera avec les résultats de la validation.

Résultats de la validation	
INTRODUCTION	
En vertu de quelle réglementation procédez-vous à la notification ? est obligatoire	
ORGANISATION	
Le responsable du traitement est-il un opérateur (télécom) enregistré auprès de l'IBPT ? est obligatoire	
Le responsable du traitement est-il une société cotée ? est obligatoire	
La violation de données s'est-elle produite dans le cadre d'un traitement externalise auprès d'un sous-traitant ? est obligatoire	
Nom de la personne est obligatoire	
Prénom de la personne est obligatoire	
I Numéro de téléphone de la personne de contact est obligatoire	
E-mail de la personne de contact est obligatoire	
INTERNATIONAL	
La violation de données a-t-elle des conséquences pour les personnes concernées dans plusieurs pays ? est obligatoire	

- Pour chaque élément obligatoire qui n'a pas été complété, un message d'erreur sera généré, comme dans l'exemple ci-dessus. Vous pouvez naviguer dans l'onglet concerné ou cliquer sur un message d'erreur précis pour naviguer vers l'élément concerné. Un cadre rouge apparaît également autour d'un élément qui doit obligatoirement être complété.
- Une fois que vous avez pu cliquer sur le bouton 'Créer' pour introduire une nouvelle notification d'une violation de données :
 - Vous recevez un e-mail à l'adresse e-mail de la personne de contact renseignée pour la violation de données avec le numéro d'enregistrement de la notification de violation de données, partie 1. Ce numéro d'enregistrement commence toujours par les lettres 'DBN', suivies de l'année et de 5 chiffres (par exemple DBN-2025-00130).
 - \circ $\:$ Un aperçu de la notification de violation de données, partie 1 s'affiche directement :

III Vue d'ensemble	Documents	Q1 Messages			
CRÉÉ LE 09/06/2025	MODIFIÉ LA DERNIÈRE FOIS LE 09/06/2025				
Vartie 1 complétée					Non complé
NTRODUCTION			4	Résultats de la re	cherche
En vertu de quelle régle	mentation procédez-vous à la			Täche	Date limite †
potification 2					
Règlement général sur la pr	otection des données (RGPD) – Art. 3			Remplir le formulaire, partie 2	۵
notification ? Réglement général sur la pr 3 RGPD	otection des données (RGPD) – Art. 3			Remplir le formulaire, partie 2 Annuler la Notification	١
notification ? Réglement général sur la pr 3 RGPD Si vous êtes soumis à la législ incident.be/fr/	otection des données (RGPD) – Art. 3 ation NIS(II), vous devez également er	voyer une notification au CCB/CERT via le lien suivant : https://nis-		Remplir le formulaire, partie 2 Annuler la Notification	<u>@</u>
notification ? Règlement général sur la pr 3 RGPD Si vous êtes soumis à la légisi incident.be/fr/ Si vous êtes un prestataire de Directive PSD2 via le lien suiv	otection des données (RGPD) – Art. 3 ation NIS(II), vous devez également er e services financiers, vous devrez peut ant : https://www.nbb.be/en/onega	voyer une notification au CCB/CERT via le lien suivant : https://nis- crec.eguement.envoyer une notification à la BNB en vertu de la te		Remplir le formulaire, partie 2	١
notification ? Règlement général sur la pr 3 RGPD Si vous êtes soumis à la législ incident.be/fr/ Si vous êtes un prestataire de Directive PSD2 via le lien suiv Si vous êtes une autorité flan viaamse-toezichtcommissis	otection des données (RGPD) – Art. 3 ation NIS(II), vous devez également er e services financiers, vous devrez peut naride, vous devrez peut Arei/anega naride, vous devrez peut Arei / anega	woyer une notification au CCB/CERT via le lien suivant : https://nis- /tre également envoyer une notification à la BNB en vertu de la te evue une notification à la VTC : https://www.slaanderen.be/ wan.personangegeenvelse.metiden		Remplir le formulaire, partie 2 Annuler la Notification	١
notification ? Règlement général sur la pr 3 RGPD Si vous êtes soumis à la légisi incident.ber/fr/ Si vous êtes un prestataire de Directive FSO2 via le lien suiv Si vous êtes une autorité flan viaamse-toezichtcommissie RGANISATION	otection des données (RGPD) - Art. 3 ation NIS(II), vous devez également er e services financiers, vous devrez peut ni: https://www.nbb.bd/eru/nogge nande, vous devrez peut-tére égaleme /verplichtingen-bij-het-verwerken-	woyer une notification au CCB/CERT via le lien suivant : https://nis- &ree également envoyer une notification à la BHB en vertu de la te te nevoyer une notification à la VTC : https://www.viaanderen.be/ wan-persoonagegevensigegevensiek.enelden		Rempiir le formulaire, partie 2 Annuler la Notification	١
notification ? Réglement général sur la pr 3 RGPD Si vous êtes soumis à la légisi incident.be/fr/ Si vous êtes un prestatire de Directive PSD2 val a leine suiv Si vous êtes une autorité flan vlaamse-toezichtcommissie RGANISATION Coordonnées du respon	tection des données (RGPD) - Art. 3 ation NIS(II), vous devez également er services financiers, vous devrez peut ant: https://www.nbb.bie/art/onega ande, vous devrez peut-tre égaleme viverplichtingen-bij-het-verwerken- sable du traitement	woyer une notification au CCB/CERT via le lien suivant : https://nis- étre également envoyer une notification à la BhB en vertu de la te te te novoyer une notification à la VTC : https://www.vlaanderen.be/ wan.persooragegevens/gegevens/ek-melden		Eempir le formulaire, partie 2 Annuler la Notification	١
Religiement genéral sur la pr 3 RGPD Si vous êtes soumis à la légisi incident.be/ft/ Si vous êtes un pestataire de Directive PSD2 via le lien suiv Si vous êtes une autorité fan Viaamse-teachticommissie RGARISATION Coordonnées du respon Nom de l'organisation DEMPLE	otection des donndes (RGPD) - Art. 3 ation NIS(II), vous devez également en services financiers, vous devez peut- services financiers, vous devez peut- nande, vous devez peut-être égaleme verpflichtlingen. bij-het-verwerken- sable du traitement	woyer une notification au CCB/CERT via le lien suivant : https://nis- &re également envoyer une notification à la BHB en vertu de la en tenvoyer une notification à la VTC : https://www.skaanderen.be/ wan persoonsgegevens/gegevenslek-melden		Eempire Is formulaire, purtie 2 Annuler la Notification	١
Religiment general sur la pr 3 ROP 3 ROP 5 voor tee sroums a la legos. Incident.be/17 5 voor at ets un prestataire de Directive PSD 2 val le lien suiv 5 voor at ets une autorité fan BCANSCHOM Coordonnées du respon Nom de l'organisation EXEMPLE Etablissement principal En Belgique	otection des données (RGPD) - Art. 3 ation NIS(II), vous devez également er services financiers, vous devrez peut ant : https://www.nbb.bie/en/onega ande, vous devez peut-tére égaleme et/verplichtingen-bij-het-verwerken- sable du traitement	woyer une notification au CCB/CERT via le lien suivant ; https://nis- etre également envoyer une notification à la BIB en vertu de la te novyer une notification à la VTC ; https://www.vlaanderen.be/ wan-persoonsgegevens/gegevens/se.meiden		Empire Is formularie, partie 2 Annuler la Notification	١

- Deux actions sont d'ores et déjà possibles après l'introduction de la partie 1 :
 - Remplir le formulaire, partie 2 (1) ;
 - Annuler la notification (2) ;

Résultats de la recherche



Délai pour introduire la partie 2

Après l'introduction de la partie 1, vous avez un délai de 21 jours calendrier pour compléter la partie 2 du formulaire. Vous pouvez également introduire la partie 2 directement après avoir introduit la partie 1.

L'Autorité de protection des données vous enverra en outre également deux rappels pour introduire la partie 2 si vous ne l'avez pas encore fait durant la période de 21 jours calendrier.

- Le premier e-mail de rappel est envoyé lorsque vous disposez encore de 14 jours calendrier pour introduire la partie 2 ;
- Le deuxième e-mail de rappel, lorsque vous disposez encore de 7 jours calendrier pour introduire la partie 2.

Annuler la notification

Pendant la période de 21 jours calendrier qui suit l'introduction de la partie 1, il est possible d'annuler la notification de violation de données. Après l'introduction de la partie 2 du formulaire, il n'est plus possible d'annuler la notification.

- Connectez-vous via votre compte entreprise
- Vous arrivez sur l'écran de démarrage
- Dans 'Mes dossiers en cours', cliquez sur le bouton du dossier que vous voulez annuler.

	Bienvenue	Super-Labor.			
ନ୍ଦ୍ର Messages non lus		📋 Mes tâches			
D Namere de desarer Sept		Sere I Require Armanes perc I	Reference 1	(St Duwit)	
No. (1) and (1	to age ingration and its state of		Poir tout (1)		
No COLUMN INTERPRETATION AND	the second second second				
an opposite the provider the second	to age ingenieves in special				
Des California Inc.					
Montros	tout (22)				
		Nauve	le violation de données	-	
🗁 Mes dossiers en cours	1				
DEBA 2025-00130	Creef + 02/04/2025 15:05	Modifie 02/94/2025 15	-05		
	0000 44	(0400)	+		
	Provide and	Country of			
 maxim 	And a second sec				
 mann mann 	0400 M	-04603			

0

0

- Cliquez sur Annuler la notification

CREELE MODIFIE JU 09/06/2025 09/06/20 Partie 1 complétée INTRODUCTION En vertu de quelle réglementation pro-	lderniere fois le 2 5					Non compl
Partie 1 complétée NTRODUCTION En vertu de quelle réglementation pro						Non compl
NTRODUCTION En vertu de quelle réglementation pro						
En vertu de quelle réglementation pro				⊖ Ré	ésultats de la re	cherche
	cédez-vous à la				Tàche	Date limite †
Règlement général sur la protection des don	nées (RGPD) – Art. 3				tempiir le formulaire, partie 2	(<u>e</u>
3 RGPD				•	Annuler la Notification	
Si vous êtes soumis à la législation NIS(II), vou incident.be/fr/	s devez également envoyer u	ne notification au CCB/CERT	via le lien suivant : https://nis-			
Si vous êtes un prestataire de services financie Directive PSD2 via le lien suivant : https://www	ers, vous devrez peut-être ég	alement envoyer une notific	ation à la BNB en vertu de la			
Si vous êtes une autorité flamande, vous devr vlaamse-toezichtcommissie/verplichtingen	ez peut-être également envoy -bij-het-verwerken-van-per	ver une notification à la VTC soonsgegevens/gegevensl	: https://www.vlaanderen.be/ lek-melden			
DRGANISATION						\square
Coordonnées du responsable du traite	ement					
Nom de l'organisation						
EXEMPLE						
Etablissement principal						
En Belgique						
Numéro d'entreprise						

- Complétez le formulaire

0

- Cliquez sur Enregistrer et clôturer la tâche. Vous avez également la possibilité d'annuler l'action.

BN-2025-0 ACTIF	0192			
CRÉÉ LE 09/06/2025	MODIFIÉ LA DERNIÈRE FOIS LE 09/06/2025			
Annuler la Notific Tous les champs obligatoire	cation es sont marqués d'un astérisque rouge *			
MOTIF DE L'ANNULATIO	ON DE LA NOTIFICATION*	 	 	
				the Ann

Partie 2 du formulaire de notification de violation de données

Vous disposez de 21 jours calendrier pour compléter la partie 2 du formulaire, à compter de la date d'introduction de la partie 1.

- Connectez-vous via votre compte entreprise
- Vous arrivez sur l'écran de démarrage
- Dans la partie 'Mes tâches', cliquez sur 'Ouvrir' pour accéder à un dossier déterminé.

🖹 Mes tâches		
Tâche • Remplir le formulaire, partie 2	Référence ↑ DBN-2025-00130	Ouvrir
	Voir tout (1)	

- La partie 2 du formulaire s'ouvre, vous pouvez la compléter.

Points importants pour compléter la partie 2

- Les mêmes points d'attention s'appliquent que pour la partie 1 du formulaire, ainsi que pour la réussite ou l'échec de l'introduction (voir ci-avant).
- La partie 2 du formulaire de notification d'une violation de données est plus étendue que la partie 1 (voir ci-avant).

Remplir le	formulaire,	partie 2									26 Li	pérer :
Attribué à Test l	Frans Loket - Pas o	de date limite										
Tous les champs	obligatoires sont n	narqués d'une asté	risque rouge *									
•	2											
Information	Introduction	Organisation	International	Chronologie	Traitement	Cause	Gestion	Risque	Communication	Supplémentaire	Pièces jointes	Final

- 4 onglets supplémentaires sont prévus : 'Gestion', 'Risque', 'Pièces jointes', 'Final' ; 0
- En outre, des éléments supplémentaires sont prévus dans les onglets existants, comme dans l'onglet 7 'Cause'.
- Une fonctionnalité importante concerne l'ajout de pièces jointes au formulaire. Dans _ l'onglet 12 : 'Pièces jointes', une explication détaillée est donnée au sujet des pièces jointes que l'APD souhaite recevoir du responsable du traitement via un ajout à sa notification.

Remplir le	formulaire,	, partie 2									26 1	ibérer :
Attribué à Verta	aler 4 (Vertaler 14	FR) - Pas de délai										
Tous les champs	s obligatoires sont	marqués d'un astér	isque rouge *									
 — 									⊘			
Information	Introduction	Organisation	International	Chronologie	Traitement	Cause	Gestion	Risque	Communication	Supplémentaire	Pièces jointes	Final
PIÈCES JOIN	ITES											
Conie datée	de la notificati	ion aux person	nes concernée	-								
Selon les répor devoir être incl	ises que vous ave us dans la commi	z indiquées, il s'ag unication aux pers	it d'une communi onnes concernées	ation individuelle	ou collective (voir	onglet 10). En fr	onction du type et	de la nature de	la violation de donr	iées, les éléments	suivants peuvent é	également
 Pour les c affichées Pour le cr comptes j Pour le <i>pl</i> Les j Les j 	fonnées à caracté chez d'autres per edential stuffing: pourraient égalen hishing: il convien personnes concer personnes concer	re personnel d'un sonnes physiques le fait qu'il y a eu (nent être compron t de répartir les pe rnées de la boîte a rnées auxquelles d	e mauvaise persor (voir l'onglet 7); tentative) d'accès nis (voir l'onglet 7) rsonnes concerné ux lettres ou d'un le nouveaux mess	nne affichées dan non autorisé aux ; es en trois group environnement s ages d'hameçonn	s un portail persor comptes des perso es susceptibles de milaire (voir l'ongle age ont été envoye	nel ou un enviro onnes concernée devoir être infor et 7); Es (voir l'onglet 7	onnement similaire :s et l'avertissemer més:);	e: le fait que les nt à ces person	données à caractèr nes que, si elles utili	e personnel des p sent les mêmes in	ersonnes concerné formations d'ident	es ont été ification, ces
Conie datée	de l'évaluation	nees doncies don	nees a caractere p alisée	ersonnerse trou	alent dans la bolo	e aux ietures ou i	ans un environne	menicsimilaire	(voir rongier /).			
Si vous avez eff	fectué une évalua	tion des risques de	e la violation des d	ionnées pertinen	e (voir onglet 9)							
Conie datée	du rapport de	recherche		ionnees peranen	e (ron ongee o).							
Si vous ou un ti qu'une enquête A. Politique co	iers avez étudié la e soit menée pou ordonnée de divu	a cause et / ou l'am r les types suivants ligation des vulnér	pleur de la violati s de violations de abilités (voir ongle	on des données. I données et que le et 7).	l peut s'agir de tou rapport y afférent	s les types de vi : soit fourni : spo	olations de donnée ofing/poisoning D	es (voir onglet 8 NS, Phishing, R	8). L'Autorité de prote ansomware, Creden	ection des donnée tial Stuffing, inject	es considère qu'il es ion SQL, attaque (E	st nécessaire D)DoS, modé
Copie datée	de la note rela	tive au ransom	ware									
S'il s'agit d'une	violation de donn	ées de type ranso	mware et si une n	ote de ransomwa	re a été laissée (vo	ir onglet 7).						
Copie datée	du message d	e phishing										
S'il s'agit d'une	violation de donn	iées de type phish	ing et si vous disp	osez encore du m	essage initial (capt	ure d'écran) ave	c lequel le phishin	g a été effectué	(voir onglet 7).			
Copie datée	de la notificati	ion de la tentat	ive de connexi	on suspecte				-				
S'il s'agit d'une	violation de donn	iées de type <i>phish</i>	ing et si vous avez	encore la notifica	tion générée par le	e système d'aver	tissement de conn	nexion suspecte	(TUTS) (voir onglet	7).		
Copie datée	de la politique	e de destruction	n des données	à caractère pe	rsonnel							
Si vous avez un	e politique pour o	détruire les donné	es à caractère per	sonnel et qu'elle d	oncerne les types	de violations de	données suivants:					
 Ne pas dé 	truire les donnée	is à caractère pers	onnel (voir Tab 7);									
Copie datée	d'une commu	nication avec d	es destinataire	s erronés								
Selon le type di	e violation de don	nnées, il peut s'agir	des communicati	ons suivantes:								
 e-mail, let utiliser les e-mail cor données i autorisati personne dossiers o personne données i personne 	ttre ou colis conte s données à carac ntenant des donn à caractère persoi ons concernant d d (voir l'onglet 7); de réseau, applica extérieure à l'org à caractère persoi d des personnes c	nant des données tère personnel (vo ées à caractère pe nnel (voir onglet 7) les employés inter itions de réseau ou janisation lui dema nnel de la mauvais concernées, lui der	à caractère perso ir l'onglet 7); rsonnel envoyé au ; nes ou externes m u emplacements d indant d'effacer to e personne affich nandant d'en supp	nnel envoyé à un ux destinataires d nal paramétrées : e réseau paramé rute copie et de n ées sur un portai primer toute copie	mauvais destinata ans le champ "to" (communication au rés de manière tro e plus utiliser les d personnel ou dan e et de ne pas (con	ire : communica ou "cc", au lieu d collaborateur ir op large à l'intéri onnées à caracti s un environnen tinuer à) utiliser	tion demandant di u champ "bcc": cor nterne ou externe l eur ou à l'extérieur ère personnel (voir nent similaire: com les données à cara	e supprimer ou mmunication d lui demandant (r de l'organisati r l'onglet 7); imunication à la actère personne	i de renvoyer l'e-mai emandant de suppr d'effacer toute copie on: communication a personne a pu el (voir l'onglet 7).	l, la lettre ou le col imer l'e-mail et de e et de ne plus utili à un employé inte consulter indûme	lis et de ne pas (coi ne pas (continuer) iser les données à i rne ou externe ou nt les données à ca	ntinuer) à à utiliser le caractère à une aractère
Copie datée	de la notificati	ion externe de	la violation de	données								
Si la méthode d	le découverte de	la violation des do	nnées a eu lieu su	r la base d'un rap	port externe (voir	onglet 5).						

Vous devez en outre indiquer spécifiquement quelle pièce jointe vous avez ajoutée dans la

liste de cet onglet :

0

Veuillez indiquer quelle pièce jointe vous téléchargez lors de l'envoi de la notification

- Copie datée de la communication aux personnes concernées
- Copie datée de l'évaluation des risques effectuée
- Copie datée du rapport d'enquête
- Copie datée de la note sur le ransomware
- Copie datée du message d'hameçonnage
- Copie datée de la notification de la tentatifie de connexion suspecte
 Copie datée de la politique de destruction données personnelles données personnelles
- Copie datée de la communication aux mauvais destinataires
- Copie datée de la notification externe de la violation de données

0

Une fois la pièce jointe spécifique indiquée, vous devez la charger via le bouton 'Téléverser'.

	DOCUMENTS	
		Documenttype
0	0 élément(s) sélectionné(s)	

Un nouvel écran apparaît sur lequel vous pouvez sélectionner et charger vos fichiers.
 Il peut s'agir de différents types de fichiers (.docx, .xlsx, .pdf, ...).

Introduire la partie 2 du formulaire de violation de données

 Pour finaliser la partie 2 du formulaire de violation de données, allez dans l'onglet 13 'Final' et indiquez : "*Oui, je déclare par la présente que la partie 2 est terminée*" et vous cliquez ensuite sur 'Sauvegarder et clôturer la tâche'.

		FR) - Pas de delai									
Tous les champ	s obligatoires sont r	marqués d'un astér	isque rouge *								
Information	Introduction	Organisation	International	Chronologie	Traitement	Cause	Gestion	Risque	Communication	Supplémentaire	Pièces jointes
⊖ Non, je sout	aite enregistrer me	es modifications ju	squ'ici et compléte	r le formulaire ulté	rieurement avec de	s informations s	upplémentaires				
											Drócódo

 Une fois la partie 2 introduite avec succès, vous recevez un e-mail avec l'accusé de réception et l'écran suivant apparaît. Dans la ligne du temps, vous pouvez désormais voir que vous avez complété la partie 2.

		-d messages			
CRÉÉ 02/04/2025	MODIFIÉ LE 02/04/2025				
Partie 1 complétée					Partie 2 corr
NTRODUCTION			¢	Résultat	ts de la recherche
Sous quelles réglementatio	ons faites-yous rapport ?			Tâche	Date limite 1
Règlement général sur la prote 3 RGPD	ction des données (RGPD) – Art. 3				ll n'y a aucun résultat
Si vous relèvez du NIS(II), vous d	evez également vous présenter a	u CCB/CERT via le lien suivant : https://nis-incident.be/en/			
Si vous êtes un prestataire de se lien suivant : https://www.nbb.l	rvices financiers, vous devrez pe be/fr/onegate	it-être : faites également rapport à la BNB dans le cadre de la P	SDII via le		
Si vous êtes une autorité flaman toezichtcommissie/voorwaard	de, vous devrez peut-être égalen en-bij-het-verwerken-van-gege	ent déclarer à effectuer au VTC : https://www.vlaanderen.be/ rens/dataleak-melden	vlaamse-		
Avez-vous également signa obligations de déclaration ? Non	lé l'infraction à d'autres aut ? ou déposé une plainte aup	orités de surveillance nationales sur la base d'autres rès de la police et/ou du parquet ? Ou vas-tu toujour	rs faire ça		
ORGANISATION					
Coordonnées du responsal	ole du traitement				

0

Fonction de sauvegarde temporaire

Pendant la période de 21 jours calendrier dont vous disposez pour compléter la partie 2 du formulaire, vous pouvez utiliser la fonction de sauvegarde temporaire pour déjà compléter les données qui sont disponibles à ce moment et apporter éventuellement des modifications pendant ces 21 jours calendrier. Attention, si vous avez utilisé la fonction de sauvegarde temporaire mais que vous n'apportez plus de modification par la suite, les valeurs introduites dans cette sauvegarde seront considérées comme définitives au 21^e jour.

Une sauvegarde temporaire peut se faire de deux manières :

 Sur le dernier onglet de la partie 2, il vous est demandé si la partie 2 est complète, ou si vous souhaitez sauvegarder les modifications intermédiaires et compléter le formulaire avec des informations complémentaires ultérieurement.

Tous les champ	s obligatoires sont i	marqués d'un astér	sque rouge *								
 O 					—						
Information	Introduction	Organisation	International	Chronologie	Traitement	Cause	Gestion	Risque	Communication	Supplémentaire	Pièces jointes
FINAL*											
Oui, ie décla	re par la présente	que la partie 2 est	erminée								
Non, je souh	aite enregistrer me	es modifications ju	qu'ici et compléter	r le formulaire ulté	rieurement avec de	s informations su	pplémentaires				
											Précéden

 En outre, vous pouvez également cliquer en bas à droite dans l'ensemble du formulaire sur 'Enregistrer les modifications'.



Une fois que vous avez cliqué sur "Enregistrer les modifications", un message d'avertissement apparaît : "Si vous ne faites pas d'autres ajouts à cette notification temporaire, les valeurs que vous avez insérées seront considérées comme définitives dans un délai de 21 jours à compter de l'envoi de la partie 1."

Cliquez sur "Je confirme".

DBN-2025-0 • Actif	1130	
créé 02/04/2025	M00/FELE 02/04/2025	
Opgelet - Attentio Indien u geen aanvullinge SI vous ne faltes pas d'aut Wenn Sie keine weiteren i	Achtung meer dee op doe tijdelijke bewaaropdracht, zullen de waardes die u hebt ingegeven binnen 21 dagen na het indienen van deel 1 als definitief worden beschouwd. s alouz à otte notification temporaire, les valeurs que vous avez inderlees seront considerées comme définitives dans un déal de 21 jours à compter de renoi de la partie 1. ganzungen zu dieser vorfaufgen Sorgerechtwerfügung vornehmen, werden die von ihnen eingegebenen Werte innerhalb von 21 Tagen nach Einerkolmung. (It is bewestig: je confirme sich bestaug	

La sauvegarde temporaire est confirmée.

Les données relatives à l'entreprise ne correspondent plus à la réalité

Comme indiqué ci-dessus, dans l'onglet 3 : Organisation (tant pour la partie 1 que pour la partie 2), certains champs seront déjà remplis automatiquement avec des données. Ces données sont liées à votre 'entreprise-case' qui a déjà été enregistré sur la base de votre enregistrement ou de connexion via le FAS.

Certaines autres données d' 'entreprise-case' seront complétées jusqu'à ce que l' 'entreprise-case' soit complet. Cela se fait sur la base de votre 'DPO-case', le cas échéant, ou lorsque vous soumettez des formulaires sur le portail, tels que le formulaire de violation de données.

Au fil du temps, il peut arriver que ces données ne correspondent plus à la réalité, par exemple en raison d'un changement d'adresse de l'entreprise ou d'un changement de nom (commercial).

Si, lors du remplissage des formulaires, vous constatez que les données relatives à votre entreprise ne correspondent plus à la réalité, vous devez :

- Si vous disposez d'un DPO, modifier ces données d'entreprise via la fonctionnalité « modifier les données » de votre 'DPO-case' ;
- Si vous ne disposez pas d'un DPO, effectuer une communication sur votre dossier de violation de données (voir supra : nouvelle communication). Dans cette communication, vous indiquez quelles données ne sont plus correctes et vers quelles données elles doivent être modifiées. Un gestionnaire de dossier modifiera alors vos données conformément aux données indiquées.

Commencer une nouvelle notification de violation de données sans compte entreprise

Applicable uniquement en cas d'enregistrement auprès de la BCE

Cette possibilité ne s'applique qu'à la plupart des responsables du traitement inscrits à la Banque-Carrefour des Entreprises en Belgique (voir ci-avant).

Cette fonction a pour but de permettre aux responsables du traitement de notifier leurs violations de données dans les 72h qui suivent la découverte de la violation de données lorsqu'ils :

- n'ont pas encore réalisé l'attribution des rôles au sein du FAS ;
- ont déjà réalisé leur attribution des rôles au sein du FAS mais que la personne habilitée qui dispose du rôle – n'est pas présente à ce moment-là pour authentifier le responsable du traitement via le FAS.

ATTENTION : les institutions publiques qui partagent un même numéro BCE avec d'autres institutions publiques ne peuvent <u>pas</u> recourir à cette possibilité parce qu'elles ne peuvent **pas** s'authentifier sur le portail APD via le FAS et que de ce fait, l'APD n'a aucun moyen sûr de relier ensuite la partie 1 à un compte entreprise.

Plan par étapes pour la partie 1 du formulaire de notification de violation de données sans s'authentifier via le FAS

4		
		Connexion ou inscription?
		Se connecter avec un compte
		Se connector avec un compte eIDXS (FXG) Inscription
-	Étape 2 : Cliquez sur Entreprise	
4		
		Particulier ou Entreprise?
		Particular ©
		Precident

- Étape 1 : Cliquez sur Inscription

- Étape 3 : Introduisez votre numéro BCE

*	
	Quel est votre numéro BCE?
	(format: 0123.456.789) je.mai pas de numéro BCE Précédent Survant

- Étape 4 : Cliquez sur Violation de données

d'	
	Quel type voulez-vous soumettre?
	Violation de données
	Autres formulaires
	Précédent

- Étape 5 : cliquez sur Soumettre sans compte

*	
	Connexion via FAS?
	Se connecter via FAS Sournettre sans compte
	Précédent

- Étape 6 : Complétez le formulaire (partie 1)

4	
	Nouveau dossier: Violation de données Tool is charps chigatores sont marqué d'une estériopur roage *
	INFORMATION
	Informations sur le traitement des données personnelles
	L'autorité de protection des données traite eus données personnées parse qu'aité ent légisément tenue d'enregistrer les violations de données, pour l'applications et le contrôle et, l'intérnations aux auxilisations aux le violations de données. Les donnée processionnes auxilisations de la contrait de la contrait de la population et de contrôle de la cospetition et de contrôle et, l'intérnation aux d'autoritation se la contrôle et la population aux auxilisations de la cospetition avec durante autorites autorites entrement set la autoritation de la devine de la cospetition de la contrait de la cospetition avec durante autorites autorites entrement autoritation de la contrait de la devine de la cospetition avec durante autorites autorites autoritation de la contrait de la contrait de la cost de la cospetition avec durante autorites autoritation de la contrait de la contrait de la cost de la cospetition de la contrait de la cost de la cospetition avec durante autorites autoritation de la contrait de la comparation autorites de la cospetition avec durante autorites autoritation de la contrait de la contrait de la cost de la
	Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits en matière de protection des données, veuiller consulter notre déclaration de confil (juilité.
	Ce formulaire de notification concerne une notification d'une violation de données à l'Autorité de protection des données conformément à l'autoré 33 du RGPD.
	Dates face and have valuation de donhales que arres également dans to la varge d'application de la la la var as communication également que a var as que arres esta communication également que a var as de notifié à l'ABPT, une copie de cente mitilitations et monipée à l'IPT, commente à l'arres d'arres, de la Var.
	Le responsable du traitement notifie à l'autorité de protection des données une violation de données au plus tard 72 heures après en avoir pris connaissance.
	Les champs de texte libre ont un maximum de 100 caractiters (espaces compre), sauf indication contraire.
	Veru signaler rapidement la violation de domber, veux aurz (peut étre) besoin de unformations suivantes pendant le processus de signalement i du so de hann : Contennute au técnisere da la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de domber solution de la violation de domber 300 contenuent da la violation de domber solution de domber 300 contenuent da la violation de domber solution de domber 300 contenuent da la violation de domber solution de domber 300 contenuent da la violation de domber solution de domber 300 contenuent da la violation de domber solution de domber 300 contenuent da la violation de domber solution de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber solution contenuent da la violation de la violation de domber solution contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da la violation de la violation de domber 300 contenuent da

Pour compléter la notification, un compte entreprise est requis

La notification d'une violation de données se compose de deux parties qui sont liées entre elles. Pour respecter votre obligation de notification, vous devez également compléter la partie 2 du formulaire. Cette partie 2 ne peut être complétée qu'après vous être connecté à votre compte entreprise. Vous trouverez plus d'informations sur la manière dont vous devez vous connecter à votre compte entreprise dans le manuel d'utilisation 'Se connecter au portail APD'.

Après avoir introduit la partie 1 du formulaire de violation de données sans vous être connecté via le FAS, cette notification est associée en arrière-plan à votre compte entreprise. Lorsque vous vous connectez ensuite à votre compte entreprise via le FAS, vous arrivez sur <u>la page d'accueil</u> du portail APD. Vous y trouverez votre (vos) dossier(s) de violation de données dans la partie 'Mes dossiers en cours', incluant également la notification que vous avez introduite sans vous authentifier via le FAS. Par ailleurs, la tâche 'Remplir le formulaire, partie 2' pour ce dossier sera disponible dans 'Mes tâches'. Dans la partie 2 du formulaire de notification de violation de données, suivez les mêmes étapes que celles mentionnées ci-dessus pour compléter votre notification.

Que se passe-t-il après la notification d'une violation de données?

En principe, le traitement des dossiers de violations de données s'effectue uniquement en interne au sein de l'APD. Vous ne serez pas tenu informé de l'évolution de ce traitement en interne. **Toutefois, si l'APD a des questions, elle vous contactera à ce sujet via votre compte entreprise**.

Dans un tel cas, un nouveau message apparaîtra alors dans la partie 'Messages non lus'. Vous en êtes également informé par une notification automatique envoyée à l'adresse e-mail de la personne de contact.

Le traitement des messages a déjà été expliqué ci-avant. Le message dans la partie 'Messages non lus' mentionnera aussi toujours le délai dont vous disposez pour répondre aux questions complémentaires.

Des questions ?

contact@apd-gba.be